Sèmè-Podji, le 30 octobre 2026

N°043/2026/FBNA/PR/SG

A

l'attention des membres statutaires de la Fédération Béninoise de Natation (FBNA), des ligues, des clubs affiliés et de toute personne remplissant les conditions d'éligibilité prévues par les textes de la Fédération Béninoise de Natation

Objet : Appel à candidatures pour le renouvellement des membres du Comité Exécutif de la FBNA

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du renouvellement des instances dirigeantes de la Fédération Béninoise de Natation (FBNA), il est porté à la connaissance de l'ensemble des membres statutaires et des acteurs de la natation béninoise que les élections aux différents postes du Comité Exécutif se tiendront le **samedi 19 décembre 2026**, au siège de la Fédération, à Hointa, dans la commune de Sèmè-Podji.

A cet effet, le présent appel à candidatures est ouvert aux personnes désireuses de contribuer au développement, à la promotion et au rayonnement de la natation au Bénin, dans le respect des principes de bonne gouvernance, de transparence, d'intégrité, de responsabilité et de démocratie sportive.

Article 1 : Postes à pourvoir

Les candidatures sont reçues pour les différents postes prévus par les textes de la FBNA en vigueur aux articles 26 et 27 de ses Statuts et aux articles 171 à 173 de son Règlement Intérieur, notamment :

- Un (01) Président ;
- Deux (02) Vice-présidents dont au moins une femme ;
- Un (01) Secrétaire Général ;
- Un (01) Secrétaire Général Adjoint ;
- Un (01) Trésorier Général ;
- Un (01) Trésorier Général Adjoint ;
- Un (01) Responsable à l'Organisation ;
- Deux (02) Responsables Adjoints à l'Organisation dont une femme.

Article 2 : Conditions de candidature

Tout candidat doit remplir les conditions d'éligibilité prévues par les Statuts en ses articles 51 et 52, l'article 98 du Règlement Intérieur de la FBNA ainsi que les dispositions légales applicables en République du Bénin.

A ce titre, le candidat doit notamment :

- Être âgé de vingt-cinq (25) ans révolus à la date des élections ;
- présenté des preuves de dirigeant d'association affiliée à la FBNA sur une olympiade complète au moins ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation à une peine infamante ;
- jouir de ses droits civiques et politiques ;
- être parrainé par la ligue ou l'Association sportive affiliée et active au sein de laquelle le candidat est régulièrement enregistré et licencié ;
- ne pas appartenir au Comité exécutif d'une autre fédération sportive ;
- ne pas appartenir à une structure d'administration d'une autre fédération sportive ;
- avoir été membre du Comité Exécutif de la FBNA sur une olympiade complète au moins pour le poste de Président ou de Secrétaire Général.

Article 3 : Composition du dossier de candidature

Chaque dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Une demande de candidature signée, précisant le poste sollicité ;
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un curriculum vitae actualisé ;
- Une lettre de motivation présentant les compétences, l'expérience et les objectifs du candidat pour le développement de la natation béninoise ;
- Une copie de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Une déclaration d'engagement à respecter les Statuts, Règlement Intérieur, Charte d'Ethique et Code Disciplinaire Autonome de la FBNA ;

Article 4 : Modalités et délai de dépôt

Les dossiers de candidature sont reçus physiquement contre récépissé au secrétariat administratif du siège de la FBNA, sis au lot 36, Parcelle " e" maison Jonas Gervais Codjo MIAN à Hointa, arrondissement de Djrègbé dans la commune de Sèmè-Podji, **le 02 décembre 2026 à 16h 00 au plus tard**.

Pour tout renseignement complémentaire à prendre sur la localisation du siège de la FBNA, veuillez contacter les numéros whatsapp ci-après : 0195869886/0169360407.

Article 5 : Examen et validation des candidatures

Les dossiers reçus seront examinés par la commission compétente, conformément aux textes de la FBNA.

La liste définitive des candidatures sera communiquée par voie de presse le vendredi 11 décembre 2026.

Article 6 : Date et lieu des élections

Les élections des membres du Comité exécutif de la Fédération Béninoise de Natation auront lieu :

- **Date** : samedi 19 décembre 2026 ;
- **Lieu** : siège de la Fédération Béninoise de Natation ;
- **Localité** : Hointa, commune de Sèmè-Podji, République du Bénin ;
- **Heure d'ouverture des travaux** : 09 heures précises.

Les modalités de participation au scrutin, de présentation des candidatures, de vote, de dépouillement, de proclamation des résultats et de règlement des contestations seront définies dans un Règlement électoral.

Article 7 : Dispositions finales

Le présent appel à candidatures vise à favoriser une participation responsable et inclusive à la vie institutionnelle de la FBNA et à permettre l'émergence de dirigeants compétents, intègres et engagés au service de la natation béninoise.

Tous les acteurs concernés sont invités à assurer une large diffusion du présent appel et à encourager les candidatures répondant aux exigences statutaires et aux ambitions de développement de la Fédération.

Le présent appel à candidatures prend effet à compter de sa date de publication.

LE SECRETAIRE GENERAL

Tobias ALLOGNISSO
Secrétaire Général